

RETRAITE DE REVERSION

Notice explicative

Professionnel libéral (art. L. 643-7 du code de la Sécurité sociale)
Salarié du régime général et du régime agricole (art. L. 353-1 et suivants du code de la Sécurité sociale)
Non salarié agricole (art. L. 732-41 du code rural)
Artisan et commerçant (art. L. 634-2 du code de la Sécurité sociale)
Membre des cultes et religieux (art. L. 382-27 du code de la Sécurité sociale)

► Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande de retraite de réversion.

- des informations ci-après sur les conditions à remplir pour y avoir droit,
- une demande de retraite de réversion,
- une déclaration de ressources,
- la liste des pièces justificatives à joindre.

► Ne remplissez qu'une seule demande.

Si votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e) avait exercé une activité libérale, salariée, agricole, artisanale et/ou commerciale ou culturelle, vous pouvez obtenir, avec cette seule demande, votre retraite de réversion auprès du :

- régime de base des professions libérales sauf avocats
(CARCDSF, CARMF, CARPIMKO, CARPV, CAVAMAC, CAVEC, CAVOM, CAVP, CIPAV, CPRN, IRCEC)
- régime général des salariés
- régime des salariés et non salariés agricoles (MSA)
- Indépendants (RSI) qui regroupe les régimes de retraite des artisans, des industriels et commerçants
- régime de base des membres des cultes (CAVIMAC)

Un seul régime à contacter : votre demande doit être remise de préférence à la caisse du régime de la plus longue durée d'assurance de votre conjoint. Toutefois, vous pouvez la faire parvenir complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives demandées auprès de l'un des autres régimes indiqués ci-dessus au(x)quel(s) votre conjoint a cotisé.

Important : cette demande ne vous permet pas d'obtenir la retraite de réversion auprès d'autres régimes que ceux indiqués ci-dessus, notamment les régimes de retraites complémentaires des professions libérales, les régimes spéciaux, le régime des avocats, les régimes de retraites complémentaires des salariés et des membres des cultes.

► Dans quel cas devez-vous remplir cette demande ?

Vous avez droit à une retraite de réversion si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

- 1° Vous avez été marié(e) avec la personne décédée (la vie maritale et le PACS ne permettent pas d'obtenir une retraite de réversion).
- 2° Vous avez au moins 55 ans. Cet âge peut être abaissé à 51 ans, si votre conjoint ou ex-conjoint :
 - est décédé avant le 01/01/2009,
 - ou a disparu avant le 01/01/2008,
- 3° Vous disposez de ressources ne dépassant pas les plafonds figurant dans le tableau ci-dessous (lisez attentivement cette notice pour connaître les ressources à prendre en compte). Vos ressources seront examinées sur 3 mois. En cas de dépassement du plafond, elles seront examinées sur 12 mois.

Plafonds de ressources en 2019	sur 3 mois	sur 12 mois
Si vous vivez seul(e)	5 215,60 €	20 862,40 €
Si vous vivez de nouveau en couple (suite à remariage, PACS, concubinage)	8 344,96 €	33 379,84 €

► Vous devez fixer le point de départ de votre retraite de réversion.

Si vous faites votre demande dans les 12 mois suivant le décès :

- le point de départ de votre retraite de réversion peut être fixé à compter du 1^{er} jour du mois suivant le décès et, au plus tôt, au 1^{er} jour du mois suivant vos 55 ans (ou 51 ans, voir page précédente).

Si vous faites votre demande au-delà des 12 mois suivant le décès :

- le point de départ de votre retraite de réversion peut être fixé à compter du 1^{er} jour du mois suivant le dépôt de votre demande et, au plus tôt, au 1^{er} jour du mois suivant vos 55 ans (ou 51 ans, voir page précédente).

Important : si vous ne fixez pas le point de départ, votre retraite de réversion prendra effet au plus tôt au 1^{er} jour du mois suivant le dépôt de votre demande.

► Sur quelle période devez-vous déclarer vos ressources ?

Les ressources à indiquer sont celles des 3 mois précédant le point de départ choisi.

Par exemple, si vous fixez le point de départ de votre retraite de réversion au 01/02/2019, vous devez indiquer vos ressources des mois de novembre, décembre 2018 et janvier 2019.

► Changement de situation

Après l'attribution de votre retraite de réversion, vous devez nous faire connaître toute modification de vos ressources et/ou de votre situation familiale. En effet, votre retraite de réversion est révisable jusqu'à :

- l'âge légal de départ en retraite,
- ou, si vous avez des droits personnels à retraite, jusqu'à la fin du 3^{ème} mois suivant la date à laquelle vous percevrez la totalité de vos retraites personnelles de base ou complémentaires.

Vous devez déclarer en pages 2 et 3 de la déclaration de ressources :

Vos revenus et/ou ceux de votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le) si vous vivez de nouveau en couple, perçus en France et/ou à l'étranger car nous retenons les ressources du ménage.

Ne déclarez pas :

Les revenus de votre conjoint(e) décédé(e) (revenus d'activité, retraite...)

1► et 2► Revenus d'activité, vous devez déclarer :

- le montant des salaires et gains assimilés (traitements, vacations...)
- le montant **imposable** des revenus professionnels non salariés

Remarque : à partir de 55 ans, vos revenus d'activité feront l'objet, par nos soins, d'un abattement de 30 %.

3► et 4► Revenus de remplacement, vous devez déclarer :

- le montant des indemnités maladie, maternité, accident du travail
- le montant des allocations de chômage et de préretraite, y compris l'allocation de remplacement des médecins

5► Retraites de réversion de base et complémentaires (perçues ou demandées)

<i>Les retraites de réversion servies par</i>	<i>Au titre de votre conjoint décédé</i>	<i>Au titre d'un autre conjoint décédé</i>	<i>Perçues par votre conjoint actuel</i>
1° le régime général, le régime agricole, les régimes de base des commerçants, artisans, professions libérales (sauf avocats) et membres des cultes	les déclarer	ne pas les déclarer	ne pas les déclarer
2° les régimes complémentaires aux régimes cités en 1°	ne pas les déclarer	ne pas les déclarer	ne pas les déclarer
3° les autres régimes que ceux cités en 1° et 2° (ex : fonctionnaires, agents des collectivités...)	les déclarer	les déclarer	les déclarer

6► Pensions, rentes et retraites de base et complémentaires personnelles tous régimes (perçues ou demandées)

<i>Vous devez déclarer</i>	<i>Ne déclarez pas</i>
- les retraites personnelles de base et complémentaires - les pensions d'invalidité - les rentes d'ascendant - les rentes personnelles de contrats Madelin - les rentes d'accident du travail...	- les majorations pour enfants rattachées à vos retraites du régime général, du régime agricole, du RSI, de la CAVIMAC (cette exception ne vaut pas pour votre conjoint(e) actuel(le)) - les rentes de survie des régimes complémentaires d'invalidité-décès - les rentes de réversion de contrats Madelin - les pensions de veuves de guerre - l'allocation de veuvage...

7► Allocations (perçues ou demandées)

<i>Vous devez déclarer</i>	<i>Ne déclarez pas</i>
- l'allocation amiante - l'allocation aux adultes handicapés - l'allocation spéciale ou l'aide sociale - l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) - la pension d'invalidité de veuf ou de veuve - le RMI ou le RSA	- les prestations familiales, les pensions d'orphelin - l'allocation de logement, l'aide personnalisée au logement - les majorations accordées aux personnes dont l'état de santé nécessite l'aide constante d'une tierce personne...

8► Autres revenus

<i>Vous devez déclarer</i>	<i>Ne déclarez pas</i>
- les avantages en nature (nourriture, logement...) - les rentes viagères issues d'un contrat d'assurance vie ou d'une vente en viager - les prestations compensatoires suite à divorce - les revenus de la mise en gérance d'un commerce ou d'un fonds artisanal...	- les prestations en nature accordées au titre de l'aide sociale, de l'assurance maladie...

Vous devez déclarer en page 4 de la déclaration de ressources :

Vos biens et/ou ceux de votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le) si vous vivez de nouveau en couple, en France et/ou à l'étranger car nous retenons les ressources du ménage.

Ne déclarez pas :

- les biens mobiliers ou immobiliers de votre conjoint(e) décédé(e) (ex : assurance vie/décès)
- les biens issus de la communauté avec votre conjoint(e) décédé(e)

Attention :

- lorsque les biens sont indivis ou en copropriété, indiquez la valeur totale du bien, votre part et/ou celle de votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le); s'ils sont en nue-propriété ou en usufruit, indiquez l'âge de l'usufruitier.
- ne déclarez en aucun cas les loyers ou les revenus issus des biens déclarés.

9► Biens immobiliers (dont vous et/ou votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le) êtes propriétaires ou avez l'usufruit)

Vous devez déclarer	Ne déclarez pas
- la valeur actuelle de vos maisons, appartements, immeubles et terrains (y compris ceux mis en location) à l'exclusion de votre résidence principale et des bâtiments de l'exploitation agricole - la valeur du fonds et, le cas échéant, la valeur des murs si vous ou votre conjoint actuel êtes commerçant, artisan ou exploitant agricole en activité ou si le commerce / l'entreprise est en gérance	- la valeur actuelle de votre résidence principale, des bâtiments de l'exploitation agricole et des meubles meublants

10► Biens mobiliers (dont vous et/ou votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le) êtes propriétaires ou avez l'usufruit)**Vous devez déclarer :**

- la valeur actuelle des actions, obligations, SICAV, bons du trésor, comptes rémunérés, capitaux d'assurance vie...
- la valeur actuelle du capital non réinvesti de la vente d'un bien
- l'indemnité de départ attribuée à certains artisans, commerçants et exploitants agricoles.

11► Donations (n'omettez pas de préciser votre lien de parenté avec le donataire car le barème prévu par les textes en dépend)**Vous devez déclarer :**

La valeur actuelle des biens immobiliers et mobiliers donnés par vous ou votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le) depuis moins de 10 ans.

RETRAITE DE REVERSION

Demande de retraite de réversion

Professionnel libéral (art. L. 643-7 du code de la Sécurité sociale)
Salarié du régime général et du régime agricole (art. L. 353-1 et suivants du code de la Sécurité sociale)
Non salarié agricole (art. L. 732-41 du code rural)
Artisan et commerçant (art. L. 634-2 du code de la Sécurité sociale)
Membre des cultes et religieux (art. L. 382-27 du code de la Sécurité sociale)

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents

► Vous-même

Madame ☐ Monsieur ☐

Votre nom de famille (de naissance) :

Votre nom d'usage (s'il y a lieu) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) :

Votre date de naissance : Votre nationalité :

Commune de naissance (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) :

Département : Pays :

Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Votre adresse :

Code postal : Commune : Pays :

Votre n° de Sécurité sociale :

Votre n° RSI COMMERÇANT : Votre n° RSI ARTISAN :

Votre ou vos caisse(s) de profession libérale : n° :

► Votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e), décédé(e) ou disparu(e)

Son nom de famille (de naissance) :

Son nom d'usage (s'il y a lieu) :

Ses prénoms (soulignez son prénom courant) :

Sa date de naissance : Sa nationalité :

Sa commune de naissance (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) :

Département : Pays :

Date de votre mariage : Sa date de décès ou de disparition :

Le cas échéant de votre séparation : de votre divorce :

Son n° de Sécurité sociale :

Son n° RSI COMMERÇANT : Son n° RSI ARTISAN :

Sa ou ses caisse(s) de profession libérale : n° :

► Votre situation de famille actuelle (à ne remplir que si vous vivez actuellement de nouveau en couple)

Vous êtes remarié(e) depuis le :

Vous avez conclu un PACS le :

Vous vivez en concubinage depuis le :

Le nom de famille (de naissance) de votre nouveau conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) :

Son nom d'usage (s'il y a lieu) :

Ses prénoms (soulignez son prénom courant) :

Sa date de naissance : Sa nationalité :

Sa commune de naissance (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) :

Département : Pays :

Son n° de Sécurité sociale :

Son n° RSI COMMERÇANT : Son n° RSI ARTISAN :

Sa ou ses caisse(s) de profession libérale : n° :

**NE PAS REMPLIR CETTE PAGE si la carrière de votre conjoint(e)
ou ex-conjoint(e) décédé(e) ou disparu(e) a été EXCLUSIVEMENT LIBÉRALE**

► Vos enfants et ceux que vous avez élevés

Mentionnez tous les enfants :

Les vôtres, ceux de votre conjoint ou de votre (ou vos) précédent(s) conjoints, les enfants recueillis, adoptés, y compris les enfants mort-nés ou décédés.

Indiquez pour chaque enfant :

La (les) période(s) durant laquelle (lesquelles) vous l'avez élevé depuis sa naissance ou sa date d'adoption ou sa prise en charge effective jusqu'à son 16^{ème} anniversaire.

Nom de famille de l'enfant *	Prénom	Date de naissance	Date de décès	Lien de parenté	Période durant laquelle vous avez élevé cet enfant jusqu'à 16 ans
					du au
					du au
					du au
					du au
					du au
					du au

* Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

► Vous avez actuellement des enfants à charge

Une majoration peut vous être versée sous certaines conditions.

Nom de famille de l'enfant *	Prénom	Date de naissance	Percevez-vous des prestations d'orphelin servies par un régime de retraite de base ?
			OUI ☐ NON ☐
			OUI ☐ NON ☐
			OUI ☐ NON ☐
			OUI ☐ NON ☐
			OUI ☐ NON ☐

* Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

► Votre conjoint(e) décédé(e) a élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80% donnant droit à l'une des allocations suivantes :

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés oui ☐ non ☐

Si oui précisez l'allocation dont il s'agit :

Votre conjoint décédé a-t-il perçu personnellement cette allocation ? oui ☐ non ☐

► Le cumul d'une pension d'invalidité de veuve ou de veuf et d'une pension de réversion n'est pas possible. Seul le montant le plus important de ces deux pensions est servi.

Avez-vous demandé ou percevez-vous actuellement une pension de veuve ou de veuf ? oui ☐ non ☐

Si oui, précisez le nom et l'adresse de l'organisme qui vous la verse :

► L'activité en France et/ou à l'étranger de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e) ou disparu(e)

Pour chaque activité, indiquez, si possible, les années de début et de fin d'activité dans chaque régime	Nom et adresse de la dernière caisse de retraite à laquelle il était inscrit pour chaque activité	Numéro de cotisant	Votre conjoint percevait ou avait demandé sa retraite	
			oui	N° de retraite
Salarié du régime général de _____ à _____			☐	
Salarié agricole de _____ à _____			☐	
Non salarié agricole de _____ à _____			☐	
Artisan de _____ à _____			☐	
Commerçant de _____ à _____			☐	
Profession(s) libérale(s) de _____ à _____			☐	
Membres des cultes ou religieux de _____ à _____			☐	
Relevant d'autres régimes français* de _____ à _____			☐	
Relevant de régimes étrangers de _____ à _____			☐	

* SNCF, fonctionnaires, etc.

► Votre demande
Indiquez les régimes auprès desquels vous souhaitez obtenir votre retraite de réversion et, le cas échéant, ceux auprès desquels vous ne la demandez pas, en cochant la ou les cases correspondant à votre choix.

Régime général des salariés	oui ☐ non ☐	Régime des artisans	oui ☐ non ☐
Régime des salariés agricoles	oui ☐ non ☐	Régime des commerçants	oui ☐ non ☐
Régime des non salariés agricoles	oui ☐ non ☐	Régime de base des professions libérales	oui ☐ non ☐
Régime des cultes	oui ☐ non ☐	(sauf avocats)	

**► A quelle date souhaitez-vous fixer le point de départ de votre retraite de réversion ?
(voir page 2 de la notice explicative) : 0 1 _____ 2 0 _____**

► Vos dépenses de santé sont-elles prises en charge par un organisme de Sécurité sociale étranger ? oui ☐ non ☐

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier et à vous faire connaître toute modification de ma situation.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à :

Signature :

Le :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 441-6 et 313-2 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la Sécurité sociale.

Vous venez de remplir votre demande de retraite de réversion.

N'oubliez pas de joindre à votre demande la déclaration de ressources et les justificatifs suivants.

► Justificatifs à joindre

Dans tous les cas vous devez fournir :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) (original et ne comportant pas de mentions manuscrites)
- Une copie récente de votre acte de naissance comportant toutes les mentions marginales
- Une copie récente de l'acte de naissance de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e) ou disparu(e), comportant toutes les mentions marginales
- Une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu et, si vous vivez en concubinage, une photocopie du dernier avis d'impôt de votre concubin
- Une photocopie du livret de famille tenu à jour

En fonction de votre situation

Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse



Vous devez fournir une photocopie de

votre carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité

Si vous êtes d'une autre nationalité



toute pièce justifiant de votre état civil et de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande

Si vous êtes divorcé(e), séparé(e), de nouveau veuf(ve), remarié(e) ou si vous avez conclu un PACS



toute pièce justifiant de votre situation (jugement de séparation, attestation d'enregistrement de PACS...)

Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants



votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants

Pour les enfants recueillis



la décision de justice vous confiant le ou les enfant(s)

* Liste des pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

CADRE RÉSERVÉ AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

1^{ère} intervention le :

Formulaire délivré le :

Réception le :

Professionnel libéral (art. L. 643-7 du code de la Sécurité sociale)
 Salarié du régime général et du régime agricole (art. L. 353-1 et suivants du code de la Sécurité sociale)
 Non salarié agricole (art. L. 732-41 du code rural)
 Artisan et commerçant (art. L. 634-2 du code de la Sécurité sociale)
 Membre des cultes et religieux (art. L. 382-27 du code de la Sécurité sociale)

► **Vos revenus perçus en France et/ou à l'étranger des 3 mois précédant le point de départ choisi (y compris ceux versés par une organisation internationale) (voir page 2 de la notice explicative)**

Précisez les 3 mois concernés (voir page 1) :

--	--	--

Indiquez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources.

1► Salaires et/ou gains assimilés	€	€	€
2► Revenus professionnels non salariés retenus par l'administration fiscale	€	€	€
3► Indemnités versées par votre caisse d'assurance maladie	€	€	€
4► Allocations chômage, préretraite	€	€	€
5► Retraites de réversion de base (y compris la majoration pension de reversion) et complémentaires* autres que celles à exclure (voir notice jointe). Indiquez les noms et adresses des organismes et vos références, ainsi que le nom du conjoint décédé vous donnant droit à retraite de réversion.	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
6► Pensions, rentes et retraites de base et complémentaires personnelles* . Indiquez les noms et adresses des organismes et vos références	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€
7► Allocations* : allocation spéciale ou d'aide sociale, adulte handicapé, etc. Indiquez la nature de l'allocation, les noms et adresses des organismes et vos références	€	€	€
	€	€	€
8► Autres revenus : avantages en nature, pensions alimentaires, etc. (à préciser)	€	€	€

* dont vous êtes titulaire ou avez fait la demande.

► **Les revenus perçus en France et/ou à l'étranger des 3 mois précédant le point de départ choisi de votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le), si vous vivez de nouveau en couple (y compris ceux versés par une organisation internationale)**

Précisez les 3 mois concernés (voir page 1) :

--	--	--

Indiquez, ci-dessous, le montant brut de ses ressources.

1► Salaires et/ou gains assimilés	 €	 €	 €
2► Revenus professionnels non salariés retenus par l'administration fiscale	 €	 €	 €
3► Indemnités versées par sa caisse d'assurance maladie	 €	 €	 €
4► Allocations chômage, préretraite	 €	 €	 €
5► Retraites de réversion de base (y compris la majoration pension de reversion) et complémentaires* autres que celles à exclure (voir notice jointe). Indiquez les noms et adresses des organismes et ses références.			
.....	 €	 €	 €
.....			
.....	 €	 €	 €
.....			
.....	 €	 €	 €
6► Pensions, rentes et retraites de base et complémentaires personnelles* . Indiquez les noms et adresses des organismes et ses références			
.....	 €	 €	 €
.....			
.....	 €	 €	 €
.....			
.....	 €	 €	 €
7► Allocations* : allocation spéciale ou d'aide sociale, adulte handicapé, etc. Indiquez la nature de l'allocation, les noms et adresses des organismes et ses références			
.....	 €	 €	 €
8► Autres revenus : avantages en nature, pensions alimentaires, etc. (à préciser)			
.....	 €	 €	 €

* dont il (elle) est titulaire ou a fait la demande.

► **Vos biens et ceux de votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(le), si vous vivez de nouveau en couple**

Vous-même et/ou votre conjoint(e), partenaire (PACS) ou concubin(e) actuel(e) avez-vous des biens immobiliers et/ou mobiliers en France et/ou à l'étranger ? ☐ si oui, complétez ci-après et, le cas échéant, sur papier libre, à l'aide de la notice jointe.

☐ si non, passez directement au pavé signature de la page 1.

Rappel : vous n'avez pas à indiquer les biens de votre conjoint décédé ni les biens issus de la communauté suite au décès. Ne déclarez en aucun cas les loyers ou les revenus procurés par les biens déclarés.

Précisez s'il y a lieu si les biens sont indivis ou en copropriété (indiquez alors la quote-part) ou s'ils sont en nue-propriété ou en usufruit (indiquez alors l'âge de l'usufruitier).

9► **Biens immobiliers : maisons, appartements, terrains, commerces, etc. (à l'exclusion de votre résidence principale et des bâtiments d'exploitation agricole)**

<i>Précisez la nature et l'adresse de chaque bien déclaré</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Personnels :	 €
Communs au ménage actuel :	 €
De votre conjoint, partenaire ou concubin actuel :	 €

Louez-vous une partie de votre résidence principale ? oui ☐ non ☐

Si oui, valeur actuelle de la partie louée €

10► **Biens mobiliers : actions, obligations, capitaux d'assurance vie, etc.**

<i>Précisez la nature de chaque bien déclaré</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Personnels :	 €
Communs au ménage actuel :	 €
De votre conjoint, partenaire ou concubin actuel :	 €

11► **Biens dont vous et/ou votre conjoint, partenaire ou concubin actuel, avez fait donation depuis moins de 10 ans (autres que votre résidence principale et les bâtiments d'exploitation agricole)**

Biens immobiliers

Nature et adresse : Valeur actuelle.....€
 Qui est le donateur ? Vous-même ☐ Votre conjoint, partenaire ou concubin actuel ☐ Vous et votre conjoint actuel ☐
 Date de l'acte de donation [] [] [] [] [] [] Lien de parenté avec le donataire.....

Nature et adresse : Valeur actuelle.....€
 Qui est le donateur ? Vous-même ☐ Votre conjoint, partenaire ou concubin actuel ☐ Vous et votre conjoint actuel ☐
 Date de l'acte de donation [] [] [] [] [] [] Lien de parenté avec le donataire.....

Biens mobiliers

Nature : Valeur actuelle.....€
 Qui est le donateur ? Vous-même ☐ Votre conjoint, partenaire ou concubin actuel ☐ Vous et votre conjoint actuel ☐
 Date de l'acte de donation [] [] [] [] [] [] Lien de parenté avec le donataire.....

Nature : Valeur actuelle.....€
 Qui est le donateur ? Vous-même ☐ Votre conjoint, partenaire ou concubin actuel ☐ Vous et votre conjoint actuel ☐
 Date de l'acte de donation [] [] [] [] [] [] Lien de parenté avec le donataire.....